

Qui peut m'aider ?

Votre conseiller Mission locale peut vous aider !

Vous devez vous rapprocher de votre conseiller pour évoquer votre souhait de réaliser une PMSMP. Il vérifie avec vous que ce stage est pertinent et en rapport avec votre parcours.

Une fois la structure d'accueil identifiée, une convention est signée entre vous, votre conseiller et l'entreprise. La convention définit précisément les objectifs de votre PMSMP.

La Mission locale c'est

La bonne orientation, c'est la bonne voie vers l'emploi.

Les Missions locales vous aident à prendre du recul sur votre situation, à réfléchir à votre avenir professionnel et à vous projeter dans un métier.

La formation, bien qualifié pour bonifier son CV

Les Missions locales proposent aux jeunes des formations adaptées à leur projet professionnel. Elles assurent un suivi tout au long de la formation. Pour faciliter les conditions de formation des jeunes, elles peuvent aussi solliciter des aides additionnelles (frais de transport, restauration, logement...).

Un emploi, pour entrer en vie active et devenir autonome.

Les Missions locales agissent pour l'insertion professionnelle des jeunes en les préparant aux exigences des recruteurs, en leur proposant des offres d'emploi (contrats aidés ou offres négociées avec des entreprises partenaires) et en facilitant leur intégration dans l'entreprise.



Pour plus d'infos contactez votre Mission locale.

Toutes les adresses sur www.missions-locales.org

La Mission Locale s'adresse aux jeunes 16-25 ans, sortis du système scolaire et qui souhaitent être accompagnés dans leur orientation, leur projet de formation et leur recherche d'emploi. Les thèmes de la vie quotidienne pourront aussi être abordés avec le conseiller.



La Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel

La PMSMP est un stage qui vous permet de découvrir un métier et de travailler sur votre orientation professionnelle.

Vous pouvez en bénéficier si vous êtes inscrit et accompagné par la Mission locale.



1 stage pour mieux trouver ma voie.



La Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel

C'est quoi ?

Ce dispositif vous permet de vous confronter à une situation réelle de travail pour :

- Découvrir un métier ou un secteur d'activité.
- Confirmer un projet professionnel.
- Initier une démarche de recrutement.

«La PMSMP c'est un stage qui me permet
de découvrir un métier »

C'est pour qui ?

Pour tous les jeunes inscrits en Mission locale en réflexion sur le choix d'un métier ou d'une nouvelle orientation professionnelle.

Quelle durée ?

- La PMSMP dure de 1 jour à 1 mois maximum. Vous pouvez l'effectuer à temps plein ou à temps partiel.
- Vous pouvez aussi effectuer plusieurs PMSMP auprès de différents employeurs.

Comment ?

La PMSMP doit être prescrite par la Mission locale, Pôle emploi, Cap emploi ou une autre structure autorisée à le faire.



1 orientation
réussie
pour Sophia

«La PMSMP c'est simple et je suis
assuré(e) en cas de problème »

Bon à savoir !

- Vous ne changez pas de statut en réalisant une PMSMP. Par exemple, vous restez demandeur d'emploi et votre indemnisation est maintenue si vous en percevez une.
- L'employeur qui vous accueille mais ne vous rémunère pas.
- Un tuteur est désigné pour vous accueillir, vous aider, vous informer, vous guider et vous évaluer.
- Dans tous les cas, vous bénéficiez d'une protection accidents du travail/maladie professionnelle.

Quels sont les documents à fournir ?

- Une copie de votre carte d'identité ou titre de séjour
- une attestation carte vitale